

# Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Septembre 2001

Québec, le 10 septembre 2001

Monsieur Christian Muckle  
Directeur des études  
Cégep de Sorel-Tracy  
3000, boulevard de la Mairie  
Tracy (Québec) J3R 5B9

**Objet : Deuxième suivi apporté au rapport d'évaluation du programme de Sciences humaines (300.01)**

Monsieur le Directeur,

Au cours de sa réunion tenue le 14 septembre 1998, la Commission avait examiné le suivi accordé par le Cégep de Sorel-Tracy à l'évaluation du programme de Sciences humaines (300.01). La Commission avait adressé trois recommandations au Collège. Ces recommandations portaient sur la structuration du programme en fonction d'un profil de sortie, l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) et, enfin, la mise en place d'une structure de gestion du programme de même que la prise en charge du développement de ce dernier par les enseignants.

La Commission concluait que des suites satisfaisantes avaient été apportées aux recommandations portant sur le profil de sortie et sur la structure de gestion du programme. La Commission jugeait cependant que des actions supplémentaires étaient nécessaires pour que soient pleinement remplies les exigences liées à la recommandation concernant l'application de la PIEA : le Collège, en effet, ne vérifiait pas la conformité des politiques départementales avec la PIEA, il ne s'assurait pas de l'application de cette dernière politique, en particulier de l'adéquation des modes et instruments d'évaluation des apprentissages.

Le 19 juin 2001, le Collège a produit un état de situation concernant le suivi apporté à cette recommandation. Ce suivi a été examiné par la Commission lors de sa réunion tenue le 4 septembre 2001. La Commission a conclu que des suites satisfaisantes avaient été apportées à la recommandation relative à l'amélioration de la PIEA : les politiques départementales étant abolies, il n'y a donc plus lieu d'en vérifier la conformité à la PIEA;

le partage des responsabilités a été précisé et s'avère plus apte à favoriser une application plus rigoureuse de la PIEA; le Collège a mis en place des contrôles pour s'assurer de la conformité et de l'adéquation des plans d'étude et des instruments d'évaluation.

En conséquence, la Commission reconnaît que des suites satisfaisantes ont été données à l'ensemble des recommandations. Elle considère que les mesures prises lui permettent maintenant de reconnaître le programme de *Sciences humaines* offert au Collège comme étant de qualité.

En vous signalant l'appréciation de la Commission pour les efforts déployés en vue d'améliorer la qualité du programme de Sciences humaines dispensé à votre établissement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer